

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **14 juin 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière, et monsieur Mario Juaire, directeur général et greffier adjoint sont également présents.

**21-06-154**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 3.6 – Dépôt d'états financiers – ORASSE
- Ajout du point 4.4.1 – Approbation du salaire du personnel du camp de jour

ADOPTÉE

**21-06-155**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 17 mai 2021.

ADOPTÉE

**21-06-156**

**Fermeture des services administratifs – semaine du 26 au 30 juillet 2021**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que les services administratifs de la Ville de Princeville soient fermés au public la semaine du 26 au 30 juillet 2021.

ADOPTÉE

**21-06-157**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 11 mai 2021 au 13 juin 2021 201 026,58 \$
- nos M2303 à M2325 & A50496 à A50523

**Chèques annulés :**

- En date du 24 décembre 2020 au 26 mai 2021 (1 457,51 \$)
- nos A49914, A50506, A50507 & A50514

**Dépôt salaires :**

- périodes 2021-18 à 2021-22

ADOPTÉE

**21-06-158**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 14 juin 2021 668 556,94 \$
- nos S10085 à S10129 & A50524 à A50607

ADOPTÉE

**Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2020**

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020. Étant donné les circonstances sanitaires exceptionnelles et vu l'absence du public, les copies ont été rendues disponibles au public via le site web de la Ville.

**21-06-159**

**Publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2020**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers** – Développement Économique Princeville au 31 décembre 2020

**21-06-160**

**Démission – Préposé à la maintenance et à l'entretien (loisirs)**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur André Larivière, en date du 11 juin 2021, au poste de préposé à la maintenance, au sein du service des Loisirs de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**21-06-161**

**Embauche – Responsable de l'entretien (loisirs)**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Pascal Guillemette en date

du 21 juin 2021, au poste de responsable de l'entretien, au sein du service des Loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche du nouveau responsable de l'entretien soient établies selon les termes et conditions en vigueur, précisant cependant que la rémunération est fixée à 100% dès l'entrée en fonction;

ADOPTÉE

21-06-162

**Embauche – Préposé à la maintenance et à l'entretien (loisirs)**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Éric Desrochers en date du 28 juin 2021, au poste de préposé à la maintenance, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche du nouveau préposé à la maintenance et à l'entretien soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

21-06-163

**Embauche – Personnel du camp de jour**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur aux sports, loisirs et à la culture de procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour qui débutent le 25 juin 2021 :

Coordonnateurs

- Anamée Tardif
- Maude Blondeau
- Steffy-Ann Béliveau

Animateurs

- Audrey Dubé Martel
- Benjamin Bourque
- Émilie Turgeon-Jacques
- Gabriel Beauvillier
- Jenylee Gagnon
- Laurie Turgeon-Jacques
- Louis Beauvillier
- Mathys Légaré
- Matis Nault
- Méghan Bourque
- Noémie Croteau
- Noémie Laplante
- Noémy Riendeau
- Philippe Ruel
- Sarah-Kim Béland
- Tommy Proulx
- William Mercier
- Yanie Tull

Technicien en éducation spécialisée

- Arianne Laplante
- Chloée Lussier
- Claudia Boisvert
- Maude Cayer
- Roxanne Vaillancourt
- Zachary Chouinard-Roberge

Temps partiel / Service de garde

- Adam Croteau
- Alyson Dingle
- Cassandra Dingle
- Alice Desjardins
- Bryan Tardif
- Frédérique Hould
- Marianne Veillette
- Marjorie Dubois
- Mégan St-Cyr
- Raphaëlle Hould
- William Tardif

Animateur skateboard

- Benjamin Crochetière-Raymond
- Olivier Bouchard

ADOPTÉE

21-06-164

**Approbation du salaire du personnel du camp de jour**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les salaires du personnel du camp de jour préparé par le directeur du service des loisirs et déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

21-06-165

**Embauche – Directrice des ressources humaines**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche de madame Marilyn Blier, effectif à partir du 5 juillet 2021, au poste de directrice des ressources humaines, au sein du service administratif de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle directrice des ressources humaines soient établies selon les termes du dit contrat.

ADOPTÉE

21-06-166

**Embauche – Étudiante en horticulture**

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement d'une étudiante, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Marianne Gallardo, en date du 26 mai 2021;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour l'étudiante jusqu'au plus tard le premier septembre 2021 et ce, au taux horaire de 13,75\$ l'heure.

ADOPTÉE

21-06-167

**Nomination au poste -responsable de l'entretien du Parc Multisport**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de promouvoir Éric Laroche au poste de responsable de l'entretien du Parc Multisport en date du 21 juin 2021.

ADOPTÉE

21-06-168

**Adoption – Règlement no 2021-393 modifiant le règlement no 2016-300 concernant la protection et la prévention des incendies**

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *Règlement modifiant le règlement no 2016-300 concernant la protection et la prévention des incendies* déposé le 8 mars 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 8 mars 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2021-393 modifiant le règlement no 2016-300 concernant la protection et la prévention des incendies.*

ADOPTÉE

21-06-169

**Autorisation à tenir une parade – Festival du cheval de Princeville**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'autorisation donnée par le directeur général au Festival du cheval de Princeville de tenir une parade d'envergure réduite le 12 juin 2021 entre 11h et 13h dans le secteur urbain de la Ville.

ADOPTÉE

21-06-170

**Services professionnels – Plans et devis de réfection du 10<sup>e</sup> Rang Ouest**

ATTENDU l'annexe II déposée par le directeur général concernant ce contrat de gré à gré;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat de plans et devis de la réfection du 10<sup>e</sup> Rang Ouest à Les Services EXP Inc. aux tarifs suivants :

**Portion forfaitaire**

<b>Objet</b>	<b>Tarif (tx. excl.)</b>
Évaluation environnementale phase 1	3 800 \$
Levés topographiques	3 800 \$
Plans et devis définitifs	15 000 \$
Appel d'offres public	2 800 \$

**Portion horaire**

<b>Objet</b>	<b>Tarif (tx. excl.)</b>
Ingénieur principal	160 \$
Ingénieur senior	125 \$
Ingénieur intermédiaire	100 \$
Ingénieur junior ou CPI	90 \$
Technicien chargé de projet, technicien principal	100 \$
Technicien senior en arpentage	85 \$
Technicien intermédiaire	75 \$
Technicien junior	75 \$
Auxiliaire technique	60 \$

LE TOUT pour une somme approximative de 25 400 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée le règlement d'emprunt à être adopté prochainement.

ADOPTÉE

21-06-171

**Études géotechniques – 10<sup>e</sup> Rang Ouest**

ATTENDU l'annexe II déposée par le directeur général concernant ce contrat de gré à gré;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adjuger le contrat d'études géotechniques du 10<sup>e</sup> Rang Ouest à Les Services EXP Sol matériaux et environnement Inc. aux tarifs suivants :

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Tarif (tx. excl.)</u></b>
Travaux sur le terrain	16 550 \$
Signalisation (optionnel)	4 500 \$
Essais en laboratoire	4 900 \$
Rapport	6 450 \$

LE TOUT pour une somme approximative de 32 400 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée le règlement d'emprunt à être adopté prochainement.

ADOPTÉE

21-06-172

**Résolution – Offre de service pour étude de faisabilité - Projet de biométhanisation agricole – Coop Carbone**

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée par Coop de solidarité Carbone (Coop Carbone), quant à la réalisation d'une étude de faisabilité dont l'objectif est d'analyser les conditions de viabilité d'un complexe de biométhanisation agricole sur le territoire de Princeville, à l'horizon 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la biométhanisation est un procédé de production de gaz naturel renouvelable et de digestat de qualité, à partir de résidus agricoles et autres cosubstrats;

CONSIDÉRANT QUE Coop Carbone possède une solide expertise dans le développement, la mise en œuvre et l'opération de complexe de biométhanisation agricole, avec la création du premier site de ce genre au Québec (projet de Warwick);

CONSIDÉRANT QU'UN complexe de biométhanisation à Ville de Princeville impliquerait des entreprises agricoles locales;

CONSIDÉRANT QUE la contribution prévue de 29 063 \$ de la Ville de Princeville à l'étude de faisabilité est conditionnelle à l'obtention d'une subvention équivalente;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Princeville est conditionnelle à l'intérêt d'au moins un propriétaire de site où pourrait s'implanter le complexe de biométhanisation;

CONSIDÉRANT QUE le complexe de biométhanisation sera situé en zone agricole, à au moins 500 mètres de toute habitation, comme l'exigent les lignes directrices applicables à la biométhanisation émises par le Ministère de l'environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit en adéquation avec la planification locale et régionale, dont Économie circulaire Arthabaska-Érable;

CONSIDÉRANT QUE l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales donne la possibilité à la Ville de Princeville d'accorder une telle contribution;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Coop Carbone au coût de 29 063\$ , plus les taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer cette offre de même que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit financée à même une affectation de surplus non affecté.

ADOPTÉE

**21-06-173**

**Demande CPTAQ – Ferme Félipé Inc.**

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme Félipé inc. présente une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole dans le but d'aliéner une partie de sa propriété agricole composée du lot 4307454 et de parties des lots 4307455, 4307456 et 4307725 totalisant 40 hectares ;

ATTENDU QU'AU terme de la transaction, Ferme Félipé inc. conserverait plusieurs lots totalisant 91,6 hectares ;

ATTENDU QUE la taille de la nouvelle propriété créée s'harmoniserait avec la taille des propriétés contiguës vers l'Est et le Nord ;

ATTENDU QUE les parcelles visées comportent un bon potentiel agricole et sont suffisamment grandes pour être considérées comme étant de superficie suffisante pour pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins agricoles des propriétés créées serait maintenue ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**21-06-174**

**Demande de dérogation mineure - 116 rue Grégoire (madame Sylvie Boissonneault)**

ATTENDU QUE la propriétaire désire implanter une piscine creusée dans la cour arrière ;

ATTENDU QUE la propriétaire désire construire un bâtiment accessoire de 13,40 m<sup>2</sup> (remise) pour remiser divers accessoires ;

ATTENDU QUE cette propriété est située sur un lot d'angle avec une cour arrière de faible superficie ;

ATTENDU QU'UNE clôture de 2 m de hauteur va être installée dans la limite de la cour arrière et dans la limite de la cour avant secondaire ;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 116 rue Grégoire la demande de dérogation mineure présentée par Madame Sylvie Boissonneault afin de permettre l'implantation de ce bâtiment accessoire avec une marge avant secondaire de 2,60 mètres au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 4,90 mètres pour la marge avant secondaire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-06-175

**Demande de dérogation mineure – 95 rue Simard (monsieur Jean-François Vaudreuil et madame Julie Arseneault)**

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent implanter une piscine creusée dans la cour avant secondaire avec un petit bâtiment accessoire de 1,83 m x 1,83 m x 2,44 m de hauteur approximativement pour remiser les accessoires pour la piscine et le système de filtration ;

ATTENDU QUE l'empiétement demandé dans la cour avant secondaire est pour libérer la fenêtre de chambre à coucher au sous-sol et optimiser le terrain pour avoir une plus grande espace de jeux avec la famille ;

ATTENDU QU'IL y a une haie de cèdres d'environ 2,44 m de hauteur le long de la cour avant secondaire.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 95 rue Simard, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Jean-François Vaudreuil et par Madame Julie Arseneault afin de permettre l'implantation de ce bâtiment accessoire avec une marge avant secondaire de 1,40 mètre au lieu de 7,50 mètres et l'implantation de la piscine creusée avec une marge avant secondaire de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres ce qui représente une dérogation de 6,1 mètres pour le bâtiment accessoire et 1,0 m pour la piscine creusée, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-06-176

**Demande de dérogation mineure – 1126 route 116 Ouest (monsieur Laurier Jalbert et madame Andrée Caron)**

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent agrandir les bureaux et la salle d'attente du garage commercial, car il y a un manque d'espace pour les clients et la salle de pause ;

ATTENDU QUE cet agrandissement a une façade égale au bâtiment existant pour faciliter les travaux et l'empiétement dans la marge de recul avant secondaire est de faible superficie ;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 1126 Route 116 Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Laurier Jalbert et par Madame Andrée Caron afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

commercial avec une marge avant secondaire de 11,0 mètres au lieu de 12 mètres, ce qui représente une dérogation de 1 mètre pour la marge avant secondaire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-06-177

**Demande de dérogation mineure – 60 rue Réналd (monsieur Étienne Couture et madame Audrey Pomerleau)**

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent implanter une piscine hors terre dans la cour avant secondaire afin d'optimiser le terrain pour avoir une plus grande espace de jeux avec la famille.

ATTENDU QU'IL y a une haie de cèdres d'environ 2,0 m de hauteur le long de la cour avant secondaire.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Coté, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 60 rue Renald la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Étienne Couture et par Madame Audrey Pomerleau afin de permettre l'implantation de la piscine hors terre avec une marge avant secondaire de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres ce qui représente une dérogation de 2,0 m par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-06-178

**Demande d'aide financière - ORASSE**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 6500 \$. Cette aide financière sera versée immédiatement, mais le conseil prend note de l'engagement de l'organisme à remettre ses états financiers dès qu'ils seront prêts.

ADOPTÉE

21-06-179

**Demande de prêt de salle - ORASSE**

ATTENDU la demande de gratuité de salle datée du 31 mai 2021 pour le 7 juin 2021 pour la Salle Pierre Prince présentée par ORASSE et l'autorisation donnée par le directeur général;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier la gratuité de la salle Pierre Prince le 7 juin 2021 accordée par le directeur général.

ADOPTÉE

21-06-180

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et autres locations**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et autres locations.

ADOPTÉE

### **Dépôt**

Le greffier-adjoint constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et autres locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

21-06-181

### **Demande d'autorisation – Projet de construction d'un bâtiment aux abords du Parc linéaire des Bois-Francis**

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment aux abords du Parc linéaire des Bois-Francis sur le lot 4 309 773;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs de présenter aux divers paliers de gouvernements et organismes les demandes nécessaires à l'exécution du projet mentionné en rubrique.

ADOPTÉE

21-06-182

### **Don – Fondation Jolyane Desjardins**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser un don de 1 000 \$ à la fondation Jolyane Desjardins.

ADOPTÉE

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes en ligne à poser des questions orales aux membres du conseil. Aucune question n'est parvenue par courrier ou courriel préalablement à la séance et le public n'y est pas admis compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Le conseiller Jean-Robert Tremblay souligne – le grand succès du Relais pour la vie de MRC de l'Érable et donne ses encouragements à l'équipe du Festival du Cheval de Princeville qui commence incessamment.

21-06-183

### **Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire